

---

Dons patriotiques faits par le district de Mussidan et envoyés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques faits par le district de Mussidan et envoyés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 62;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27701\\_t1\\_0062\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27701_t1_0062_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 21

L'agent national, près le district de Vézelize, annonce à la Convention que la société populaire de la commune du même nom vient d'armer et équiper un cavalier jacobin, pris dans son sein, pour combattre aux frontières les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 22

L'agent national, près le district de Mussidan, envoie l'état des dons patriotiques faits par ce district; ils consistent en 1,075 chemises, 10 paires de draps de lit, 82 paires de bas, 12 paires de guêtres, 12 bonnets, 57 livres de charpie, un paquet de bandes, 287 livres en numéraire, 600 liv. en assignats, 4 marcs d'argenterie et une paire d'épaulettes en or.

Les habitants de cette contrée sont au niveau de la révolution; ils chérissent la liberté; ils ne cesseront de dire: *Vive la Convention nationale! périssent tous les traîtres et les ennemis du peuple!*

Mention honorable, insertion au bulletin(2).

[Mussidan, 22 germ. II] (3).

« Citoyen président,

La Convention nationale verra sans doute avec plaisir que les habitants du district de Mussidan, aiment la République et leurs frères qui la défendent; l'état ci-après le prouve assez complètement, les objets y compris, sont partis ou déjà emballés pour être envoyés à leur destination.

1 075 chemises, 10 paires de draps de lit, 82 paires de bas, 12 paires de guêtres, 12 bonnets, 57 livres de charpie, un paquet de bandes, 287 l. en numéraires, 600 l. en assignats, 4 marcs d'argenterie, une paire d'épaulettes en or.

Une infinité d'autres dons particuliers qui ont précédé ceux-ci, annoncent certainement que les habitants de cette contrée sont au niveau de la révolution, et consulte moins leur pauvreté actuelle que leur patriotisme; soyez sûr, citoyen président, qu'ils diront toujours avec leurs administrateurs, vive la Convention nationale, et périssent tous ceux qui s'opposent au bonheur des français. S. et F. ».

MASMONTEL.

## 23

Les citoyens composant la société populaire de Bayonne écrivent qu'ils ont chassé de leur sein les modérés et les intrigans qui, par leurs clameurs et leurs vociférations, avoient voulu influencer les délibérations pour servir leur ambition; ils ont ouvert une souscription volontaire en faveur des blessés et des familles de ceux qui ont teint de leur sang les lauriers de la victoire à la mémorable bataille du 17 pluviôse contre les Espagnols. Outre cette souscription, qui monte déjà à plus de 20,000 livres, ils ont armé et équipé un cavalier jacobin qu'ils entretiendront à leurs frais tant qu'il y aura des brigands à combattre et des trônes à renverser.

Les sans-culottes de cette société travaillent continuellement à la fabrication du salpêtre: plusieurs ateliers sont déjà formés; ils joignent l'état des dons civiques précédemment faits, consistant en or, argent, assignats, habits, linge de toute espèce, souliers, armes et autres objets; ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la destruction totale des Bourbons et des contre-révolutionnaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bayonne, 2 germ. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

La Société régénérée des sans-culottes de Bayonne, à jamais reconnaissante des lumières et des sages avis que n'ont cessé de lui donner les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales, maintenant à la hauteur des circonstances, et voulant toujours marcher sur les traces de ses frères, les jacobins de Paris, vient de porter le dernier coup au colosse de l'aristocratie, en expulsant de son sein ces gros négociants à grande fortune, les partisans de la monarchie, ces lâches modérés, ces vils égoïstes qui par leur morgue audacieuse et leur crasse impie, servent toujours d'aliment aux projets des contre-révolutionnaires; enfin, ces vils intrigans, qui, par leur clameur et leur vocifération avoient voulu influencer les délibérations pour servir leur détestable ambition.

Aussi généreuse envers l'innocent accusé, que terrible envers le coupable, la Société a juré solennellement de faire la guerre à toute sorte de secte contre-révolutionnaire, et surtout au fanatisme et à l'intrigue, de subvenir au besoin de tous les braves défenseurs de la patrie, de leur prodiguer les soins les plus fraternels dans les hôpitaux, d'honorer leur courage et leurs vertus civiques par toute sorte de témoignage de gratitude et de bienfaisance. La mémorable bataille du 17 pluviôse où nos braves républicains se sont si bien signalés en terrassant, en abaissant le front orgueilleux du lâche espagnol, nous a procuré cette satisfaction bien douce pour des français républicains.

(1) P.V., XXXV, 332. B<sup>in</sup>, 30 germ. et 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXIX, 13; C. Ea., n<sup>o</sup> 610. p. 156; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1268; J. Fr., n<sup>o</sup> 584.

(2) C 297, pl. 1030, p. 33, 34.

(1) P.V., XXXV, 332. B<sup>in</sup>, 4 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 332. M.U., XXXIX, 13; B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 297, pl. 1030, p. 32.